

Mot de la ministre des Transports



TOUS LES SENTIERS MÈNENT À



1 877 388-MOTO (6686)

www.univesta.ca



Maxmoto
LIBERTÉ ASSURÉE
Le programme d'assurance des motocyclistes

J'ai le plaisir de vous présenter la carte provinciale des sentiers de motos hors route, une réalisation de la Fédération Québécoise des Motos Hors Route. Je vous invite à y repérer les sentiers fédérés aménagés dans le respect des résidents riverains, des habitats fauniques et de l'environnement.

Je tiens à vous rappeler l'importance des règles de sécurité, comme le port du casque protecteur, le respect des limites de vitesse et de l'âge minimal requis pour conduire une moto hors route, ainsi que de l'interdiction de circuler sur les chemins publics à moins d'y être autorisé par le gestionnaire du réseau routier.

J'en profite également pour saluer le travail des agents de surveillance bénévoles qui épaulent le travail des policiers en patrouillant les sentiers afin de faire respecter la Loi sur les véhicules hors route, selon une approche de sensibilisation. Leur travail demande du savoir-faire et du dévouement. Ces bénévoles méritent votre entière collaboration dans l'exercice de leurs fonctions.

En adoptant des comportements sécuritaires, chaque adepte de moto hors route assure sa sécurité et celle des autres. Je vous invite donc à réduire votre vitesse aux abords des résidences et à rester dans les sentiers balisés afin de profiter au maximum de cette activité de plein air.

Je vous souhaite d'agréables randonnées sur ces sentiers!

Julie Boulet
Ministre des Transports
et ministre responsable de la région de Mauricie

Mot du directeur général



C'est avec plaisir que je vous présente la première édition de la carte provinciale de la Fédération Québécoise de Motos Hors Route (FQMHR). C'est grâce au support de la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FCCQ) que la FQMHR a pu voir le jour et se développer rapidement.

La présente carte provinciale FQMHR sera dorénavant un outil indispensable pour les motocyclistes hors route tant pour la balade en sentiers autorisés que pour la pratique à l'intérieur de parcs récréatifs fermés. L'encadrement de la discipline, la formation des utilisateurs et la sensibilisation à une pratique sécuritaire font partie intégrante de la mission de la Fédération.

Membres de clubs de sentiers:
Les sentiers illustrés sur cette carte résultent d'affiliation de clubs quads à la FQMHR. Il est obligatoire pour les enduristes de se procurer leur droit d'accès moto pour être autorisés à circuler sur ces sentiers. Il est aussi impératif que les enduristes respectent les consignes et règlements des clubs. Parvenir à faire accepter la moto hors route, de type enduro, dans certains sentiers est le résultat de longues négociations et l'accroissement de ce réseau dépendra évidemment en grande partie du comportement adéquat et respectueux des motocyclistes qui en bénéficient.

Avertissement: Certains véhicules sont illégaux et strictement interdits pour les sentiers. Notez que seuls les parcs fermés et les sites de compétition sont autorisés aux motos de type «motocross» et à tous les véhicules, motos ou quads, ayant été modifiés.

Membres de parcs:
La FQMHR est particulièrement fière d'offrir à ses membres 7 parcs récréatifs affiliés. Ces parcs offrent, aux motocyclistes hors route, des sites aménagés idéaux et sécuritaires pour l'entraînement à la compétition ou pour la pratique en famille. Ces parcs sont aussi des lieux de formation pour la conduite de moto hors route pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Membres de clubs associatifs:
Il est également possible pour les motocyclistes hors route et quads de devenir membre d'un organisme sportif, ou club associatif, pour participer à des événements de compétition et certains autres événements spécifiques tenus par ces derniers.

Pour renseignements supplémentaires concernant la FQMHR et les différentes activités organisées, consulter le site www.fqmhr.qc.ca

Benoit-Gilles Depont
Directeur général
Fédération Québécoise des Motos Hors Route

NOUS TRAVAILLONS POUR VOUS! UN RAPPEL LORSQUE VOUS ÊTES EN RANDONNÉE.

Respectez l'environnement
Évitez les arrêts et démarrages brusques de même que les changements rapides de direction avec accélération.

Ne vous aventurez pas sur des nouveaux sentiers non désignés sans consulter les parties prenantes en question.

mandons de faire l'achat d'un nouveau casque chez un professionnel qui peut assurer un bon ajustement.

Évitez en tout temps les zones fragiles et interdites, surtout les terrains marécageux, les rivages, les rives de ruisseaux et collines escarpées. Traversez aux endroits désignés et utilisez les ponts disponibles.

Ne vous introduisez pas sans permission sur les propriétés privées et n'utilisez pas les sentiers désignés à d'autres activités.

Les lunettes de protection vous protègent contre la poussière et les débris projetés. Lorsque vous achetez des lunettes, assurez-vous qu'elles soient bien ajustées à votre visage.

Évitez de passer sur les jeunes arbres et arbustes, surtout au printemps et pendant la période de croissance en été.

Ayez le respect des autres usagers
Retirez votre casque lorsque vous parlez à d'autres usagers dans les sentiers.

Plus vous aurez de protection, mieux vous serez, et c'est pourquoi les genouillères et les protège-coudes ou coudières peuvent prévenir les blessures lors de certaines chutes.

Assurez-vous que votre système d'échappement et que votre pare-étincelles soit en bon état.

Soyez courtois et respectueux des autres usagers qui utilisent aussi les sentiers partagés. Cédez toujours le passage aux usagers qui s'approchent ou qui vous passent. Signalez votre présence lorsque vous vous approchez de l'arrière. Assurez-vous surtout de communiquer avec les usagers à cheval et avec ceux qui promènent leurs animaux de compagnie.

Les bottes de moto-cross ou les bottes enduro offrent un bon support à la cheville, des semelles solides et un protège-tibia.

Ce que vous emportez avec vous, rappelez-le avec vous, n'abandonnez pas vos déchets sur les sites.

Conservez une vitesse et un régime moteur réduits et constants lorsque vous approchez d'autres usagers, lorsque vous êtes près de résidences, etc.

Il est important d'avoir des gants bien ajustés pour la dextérité et le contrôle. Les gants aident également à prévenir les blessures dans les chutes, les brûlures et les éraflures.

Profitez des occasions d'observer la faune sauvage; évitez de rendre les animaux nerveux. Ajustez votre façon de conduire selon la saison et l'endroit.

Suivez un cours de sécurité pour pilotes et demeurez dans les limites de vos habilités à manoeuvrer votre moto.

Les pantalons et maillots fournissent une protection contre les abrasions, peuvent garder le motocycliste au sec et fournir une protection cousinée. La plupart de ces vêtements sont conçus de façon à s'adapter aux coudières et aux genouillères.

Observez la loi
Demeurez sur les sentiers désignés. Ne prenez pas les sentiers FERMES. Si vous ne savez pas, alors n'y allez pas!

Partagez les sentiers et soyez convivial envers les autres usagers.

Les plastrons sont faits pour être portés par-dessus le maillot et d'autres, sous le maillot. Le plastron offre une certaine protection lors des chutes. Il protège également la poitrine contre les débris projetés (pierres, boue) qui pourraient provenir du motocycliste qui vous précède.

Habilitez vous comme les professionnels.
Vous améliorerez votre sécurité et votre confort personnel lorsque vous portez des vêtements de protection. Sans eux, vous augmentez vos risques de subir des blessures graves s'il vous arrive un accident.

Habilitez vous comme les professionnels.
Vous améliorerez votre sécurité et votre confort personnel lorsque vous portez des vêtements de protection. Sans eux, vous augmentez vos risques de subir des blessures graves s'il vous arrive un accident.

En conclusion, le critère le plus important est un bon ajustement de l'équipement. Un équipement bien ajusté signifie un meilleur contrôle et par conséquent un risque moins élevé de blessures.

Observez toutes les lois qui s'appliquent et/ou tous les règlements municipaux.

Le casque est la pièce d'équipement de sécurité la plus importante. Nous vous recom



Découvrez les motos double usage, hors route et VTT 2008

chez votre concessionnaire **KTM** local!

Benji Racing (C.C.)	St-Germain	(450) 632-8871
Enduro KTM (C.C.)	Beaufort	(418) 661-5883
Exco Moto (C.C.)	St-Jovite	(418) 588-2672
Gregoire Sport (C.C./VTT)	St-Amand	(450) 752-2182
Horizon Sport (C.C./VTT)	Alton	(819) 734-4122
La Piv-Formance	Verdun	(819) 352-8877
Les Brosses Choucroute (VTT)	Châteauguay	(438) 748-1166
Leblond Moto Sport Inc. (C.C./VTT)	Capouville	(438) 543-4455
Motocross Sport Inc. (C.C.)	Leval	(450) 688-8495
Moto des Filles (VTT)	Mord-Laurier	(819) 622-6551
Motocross Énergie (C.C./VTT)	Trois-Rivières	(819) 274-4444
Piedra Motocross Inc. (C.C./VTT)	Granby	(450) 772-5486
Park Moto Sport (C.C./VTT)	Shawville	(819) 564-8808
Sports Plus (VTT)	Swanton-Clayton	(418) 867-5444
TY Motors Inc. (VTT)	St-Jean-Charbonnel	(418) 831-6501

Photo: R. BÉGIN/AGENCE/REUTERS

WR250r 2008

Ça déménage autrement!

YAMAHA

RM-Z450

UNE COMBINAISON FATALE

LA TOUTE NOUVELLE SUZUKI RM-Z450.

La première motocross de production à injection électronique de carburant. Ajoutez à cela un nouveau cadre, une transmission à 6 vitesses et un moteur révisé et vous obtenez la nouvelle RM-Z, une moto qui modifie les performances, la maniabilité et la facilité de réglage. La RM-Z450 à injection de carburant... elle donnera à vos commentaires une dose latente de technologie Suzuki.

Grimpez en selle. Mettez les gaz. Dominez!

www.suzuki.ca

Plus d'informations disponibles sur un circuit de circuits locaux. Les modifications des véhicules sont strictement interdites sans autorisation écrite. Les lois de la province de Québec et de la Loi sur la sécurité des véhicules à moteur s'appliquent. Les lois de la province de Québec et de la Loi sur la sécurité des véhicules à moteur s'appliquent. Les lois de la province de Québec et de la Loi sur la sécurité des véhicules à moteur s'appliquent.

Comme dans toute famille tricotée serrée, les bons moments viennent naturellement avec la série CRF.

LA SÉRIE CRF DE HONDA. Plaisir familial assuré.

CRF100F

Choisissez parmi les CRF50, CRF70, CRF80 ou CRF100

HONDA
LA PERFORMANCE EN PREMIER

honda.ca

16 ANS et +

Certificat d'aptitude pour la conduite de moto

COURS DE CONDUITE

La loi sur les véhicules hors route du Québec stipule que tout conducteur de véhicule hors route doit être âgé d'au moins 16 ans.

Les conducteurs de 16 et 17 ans doivent d'abord obtenir un certificat d'aptitude en suivant la formation requise pour la conduite d'une moto hors route.

Il est également obligatoire de posséder un permis de conduire pour cyclomoteur de classe 6D ou tout autre permis de conduire reconnu par la SAAQ.

Toute personne ayant autorité sur un enfant âgé de moins de 16 ans conduisant un véhicule hors route est passible d'une amende de 500\$.

De plus, le contrevenant est lui-même passible d'une amende de 100\$.

D'un autre côté, en cas d'accident, assignant un conducteur âgé de moins de 16 ans, la couverture d'assurance du véhicule est invalidée.

EN COLLABORATION AVEC **CCS CSC**

Pour information : FQMHR (514) 252-3050 www.fqmhr.qc.ca